



Huissier avis d ouverture de porte

Par **richeton**, le **15/02/2010** à **19:24**

Bonjour,
j ai recu par huissier un avis d ouverture de porte forcee irrevocable , j aimerai juste savoir si c est pour faire l inventaire de mes meubles ou une saisi de mes meubles ??
merci

Par **ruiné**, le **07/03/2010** à **15:02**

Vous avez de la chance que l huissier vous ai prévenue!!!!!!!!!!!!!!
Généralement, ils viennent sans prévenir après que vous ayez recu un COMMANDEMENT DE PAYER SOUS 8 JOURS

Il vaut mieux leurs ouvrir votre porte et trouver avec eux un moyen d arrangement de règlement à l amiable

Le jour de leur venue soit vous ouvrez votre porte soit ils font ouvrir par le serrurier qui est avec eux

Ce jour là, ils ne font que l inventaire de vos biens à saisir et reviendront dans le mois pour les prendre et les vendre pour une bouchée de pain (UNE VRAIE HONTE) si vous ne trouvez pas d arrangement.

Si vraiment vous êtes de bonne foi sur votre situation actuelle et qu ils ne veulent rien savoir.....**ECRIVEZ DE SUITE AU JUGE DE L EXECUTION DES JUGEMENTS AU TRIBUNAL DE VOTRE RESIDENCE POUR DEMANDER UN DELAI SUPPLEMENTAIRE**

QUI NE VOUS SERA ACCORDE qu apres verification de votre bonne foi

courage